

## PROJET DE LOI JUSTICE

### LETTRE OUVERTE DES AVOCATS DE FRANCE A LA GARDE DES SCEAUX

Approuvée par l'Assemblée générale des 16 et 17 novembre 2018

\* \*

Madame la Garde des Sceaux,

Unis et unanimes, les avocats sont inquiets et toujours déterminés.

Sans concertation, et sans opposition de votre part, des amendements inacceptables ont été votés par la commission des lois de l'Assemblée nationale ces dernières heures, notamment:

- L'expérimentation élargie à 5 régions administratives, d'une nouvelle organisation de cours d'appel spécialisées et la fusion du tribunal de grande instance et du tribunal d'instance en un seul tribunal judiciaire, annonçant la disparition de fait de juridictions de première instance ;
  - La dématérialisation de la procédure pénale et ses conséquences, s'agissant plus particulièrement des notifications des droits au gardé à vue, contraire aux droits de la défense.
- Ces décisions de votre majorité sont contraires à vos engagements et à la teneur de la négociation poursuivie avec votre ministère depuis la manifestation nationale du 11 avril 2018.

Les avocats vous demandent instamment de présenter et de soutenir des amendements de suppression de ces dispositions dès ce lundi 19 novembre.

Le Conseil national des barreaux appelle l'ensemble des avocats à poursuivre, partout en France, leur mobilisation contre ce projet de loi qui éloigne la justice des véritables préoccupations des citoyens.

Fait à Paris, le 17 novembre 2018